



**PREFECTURE  
REGION ILE DE  
FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-082-2023-03

PUBLIÉ LE 30 MARS 2023

# Sommaire

## **Direction régionale des affaires culturelles d'Ile-de-France / Conservation régionale des monuments historiques**

IDF-2023-03-15-00010 - Arrêté portant modification à l'arrêté de nomination à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (1 page)

Page 3

Direction régionale des affaires culturelles  
d'Ile-de-France

IDF-2023-03-15-00010

Arrêté portant modification à l'arrêté de  
nomination à la commission régionale du  
patrimoine et de l'architecture



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023-  
Portant modification à l'arrêté de nomination à la commission régionale  
du patrimoine et de l'architecture**

**LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE DE FRANCE  
PRÉFET DE PARIS  
COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR  
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu le code du patrimoine, notamment ses articles L.611-2 et R.611-17 à R.611-25 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment le chapitre III du titre III du livre I<sup>er</sup> ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié et relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu l'arrêté portant nomination à la commission régionale du patrimoine et de l'architecture du 10 juin 2022 ;

arrête

**Article 1<sup>er</sup>** : Les termes ci-après de l'article 2, de l'arrêté n° 2022-06-10-00004 du 10 juin 2022 :

**Au titre de la première section « protection et valorisation de l'architecture et du patrimoine immobilier » :**

*En qualité de représentant de l'État :*

« Mme Samanta DERUVO, architecte des bâtiments de France, UDAP de Paris »,

sont remplacés par les termes :

« Mme Virginie STELMACH, architecte des bâtiments de France, UDAP de Paris ».

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France.

Fait à PARIS, le 15 mars 2023  
Pour le préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris  
Et par délégation  
Le directeur régional des affaires culturelles  
SIGNÉ  
Laurent ROTURIER

1

Préfecture de la région d'Île-de-France  
5 rue Leblanc 75015 Paris – Standard 01 82 52 40 00 – Télécopie 01 82 52 40 16  
Adresse Internet : [www.paris-idf.gouv.fr](http://www.paris-idf.gouv.fr)